



Monsieur Stéphane Richard
Président Directeur Général
Groupe France Télécom SA
6, Place d'Alleray
75505 PARIS cedex 15

Montreuil, le 28 septembre 2012

LR AR : 1A 048 804 2127 6

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du mardi 9 octobre 2012.

Monsieur le Président Directeur Général,

Dans le cadre de la journée européenne de mobilisation et de manifestations, **la CGT dépose un préavis de grève de 24 heures pour la journée du 9 octobre 2012, couvrant l'ensemble des personnels du Groupe France Télécom quels que soient leurs statuts.** Elle appelle les salariés à décider de la grève dans les services, afin de prendre toute leur place dans la journée d'action européenne pour le développement de l'industrie et de l'emploi.

Les choix patronaux et gouvernementaux instaurant rigueur et austérité ne font que renforcer la dégradation de la situation économique et sociale, partout en Europe.

En France, comme en Europe, d'autres solutions sont nécessaires. La CGT porte 10 exigences pour sortir de la crise, en finir avec la dictature des marchés financiers, relancer durablement l'économie et œuvrer au progrès social.

France Télécom, par ses choix stratégiques et financiers et son refus de répondre aux revendications du personnel, contribue à alimenter la crise économique et sociale comme la crise sociale interne au Groupe.

La direction doit redistribuer les richesses pour répondre aux besoins de son personnel notamment sur :

L'emploi :

- Le remplacement de tous les départs ;
- L'embauche des salariés précaires et alternants ;
- La création d'emplois en CDI à temps plein pour répondre aux besoins identifiés dans chaque service ;

La sous-traitance :

- L'intervention de FT-Orange auprès de ses sous-traitants pour faire respecter les droits des salariés.
- L'internalisation de l'activité et des emplois menacés dans la sous-traitance.
- L'ouverture de négociation sur la responsabilité sociale de FT-Orange envers ses sous-traitants et l'harmonisation par le haut des droits et garanties des salariés.

Le pouvoir d'achat : La réouverture immédiate des négociations salariales pour :

- La revalorisation de toutes les grilles indiciaires et de salaires sur la base d'un SMIC à 1700€ brut mensuel et, pour les cadres, sur la base du plafond de la Sécu (3031€ brut mensuel) ;
- L'attribution d'un 13^{ème} mois ;
- Un véritable dispositif de déroulement de carrière transparent par l'accès à la promotion ;
- Une égalité salariale hommes femmes sur la base du « à travail égal salaire égal »

Les conditions de travail :

- La poursuite des négociations pénibilité dans ses trois dimensions : réparation, compensation et prévention ;
- Des mesures spécifiques permettant aux salariés éligibles au service actif de prendre leur retraite dès l'ouverture de leurs droits ;
- Un accord seniors qui réponde aux revendications tant en termes de conditions de départ que de qualité de travail pour les salariés restant dans les services ;
- Le respect des rythmes biologiques et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- L'arrêt de toute forme de pressions ;
- Une organisation du travail qui mette l'humain au centre des choix ;

Des droits nouveaux d'intervention pour les Organisations Syndicales, notamment un droit de recours suspensif aux licenciements dans les CE.

Une stratégie d'investissement productif, de recherche et développement au service du droit à la communication pour tous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT,
Rachel Beauséjour
Membre du Bureau Fédéral